

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES

SECURITY COUNCIL OFFICIAL RECORDS



FIFTH YEAR

492nd MEETING: 29 AUGUST 1950

CINQUIEME ANNEE

492ème SEANCE: 29 AOUT 1950

No. 34

CONSEIL DE SECURITE PROCES-VERBAUX OFFICIELS

LAKE SUCCESS, NEW YORK

TABLE OF CONTENTS

	<i>Page</i>
1. Provisional agenda	1
2. Adoption of the agenda	1
3. Draft resolution of the Union of Soviet Socialist Republics concerning item 3 of the agenda	14

TABLE DES MATIERES

1. Ordre du jour provisoire	1
2. Adoption de l'ordre du jour	1
3. Projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif au point 3 de l'ordre du jour	14

FOUR HUNDRED AND NINETY-SECOND MEETING

Held at Lake Success, New York on Tuesday, 29 August 1950, at 3 p.m.

QUATRE CENT QUATRE-VINGT-DOUZIEME SEANCE

Tenue à Lake Success, New-York, le mardi 29 août 1950, à 15 heures

President: Mr. J. MALIK (Union of Soviet Socialist Republics).

Present: The representatives of the following countries: China, Cuba, Ecuador, Egypt, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America, Yugoslavia.

1. Provisional agenda (S/Agenda 492)

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.
3. Statement of the Central People's Government of the People's Republic of China concerning armed invasion of the territory of China by the Government of the United States of America and concerning violation of the Charter of the United Nations:
 - (a) Cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the President of the Security Council (S/1715);
 - (b) Letter dated 25 August 1950 from the representative of the United States of America, addressed to the Secretary-General, concerning Formosa (S/1716).

2. Adoption of the agenda

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The agenda which is before the Security Council consists of three items. The first is the adoption of the agenda; the second is the complaint of aggression upon the Republic of Korea; the third—the preliminary discussion of which was started at the 490th meeting of the Security Council—is a statement of the Central People's Government of the People's Republic of China concerning armed invasion of the territory of China by the Government of the United States of America and concerning violation of the Charter of the United Nations.

The Security Council has two documents relating to this question, namely, document S/1715—cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, Mr. Chou En-lai, addressed to the President of the Security Council and document S/1716—letter dated 25 August 1950 from the repre-

Président: M. J. MALIK (Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents: Les représentants des pays suivants: Chine, Cuba, Equateur, Egypte, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Yougoslavie.

1. Ordre du jour provisoire (S/Agenda 492)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.
3. Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une invasion armée du territoire de la Chine par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à une violation de la Charte des Nations Unies:
 - a) Télégramme, en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1715);
 - b) Lettre, en date du 25 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et relative à Formose (S/1716).

2. Adoption de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Les membres du Conseil ont devant eux l'ordre du jour provisoire; il comporte trois questions: premièrement, adoption de l'ordre du jour; deuxièmement, plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée; et, en troisième lieu, une question dont nous avons entrepris l'examen préliminaire à la 490ème séance du Conseil, à savoir: Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une invasion armée du territoire de la Chine par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à une violation de la Charte des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est saisi de deux documents concernant cette dernière question: le premier, qui porte la cote S/1715, est un télégramme, en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine; le second, qui porte

representative of the United States of America addressed to the Secretary-General concerning Formosa.

Such is the provisional agenda before the Security Council. If there are no comments, objections or additions, we shall consider the agenda adopted.

Mr. AUSTIN (United States of America): Reserving my right to object, I shall make a brief statement before asking a parliamentary question.

It is our understanding that in the preparation of the provisional agenda the Secretary-General draws up the provisional agenda and the President of the Security Council approves it. It then comes to the Security Council for its consideration. The language in which an item is to be couched is subject to agreement by the members of the Council. If there is something about the language which is obnoxious because it seems to prejudge an issue, it is then within the just and fair scope of the Security Council to correct such language and to put it into a form which is unobjectionable and yet, at the same time, does present the issue.

As I understand it from documents S/1715 and S/1716 referred to in sub-paragraphs 3 (a) and (b) of the provisional agenda, the issue is a complaint regarding Formosa. My question is whether, since this preliminary paper is still within the jurisdiction of the President—and I think it continues to be within his jurisdiction until the Security Council acts upon it—the President would find it wise and convenient to change paragraph 3 of the provisional agenda, which now reads as follows:

"Statement of the Central People's Government of the People's Republic of China concerning armed invasion of the territory of China by the Government of the United States of America and concerning violations of the Charter of the United Nations."

Would the President be willing to substitute for that wording in the provisional agenda to be considered by the Security Council, the language: "Complaint regarding Formosa"? I might say that if the President were willing to include the item in the agenda in that form, the United States would then be glad to vote in favour of the adoption of the agenda.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The item on the agenda was worded in accordance with the contents of the statement received from the Central People's Government of the People's Republic of China contained in a cablegram, dated 24 August, from Mr. Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of that Republic. It is naturally for the Security Council to decide whether to adopt the agenda in its present form of words or in the form proposed by the United States representative. The President presumes that the best way to decide this question is to decide it by a vote.

Mr. TSIANG (China): My delegation objects to the inclusion in the provisional agenda of item 3, which

la cote S/1716, est une lettre, en date du 25 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et relative à Formose.

Tel est l'ordre du jour provisoire proposé au Conseil de sécurité. S'il n'y a pas d'observations, d'objections ou d'amendements, je considérerai l'ordre du jour comme adopté.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je réserve mon droit de présenter ultérieurement une objection, mais je voudrais dès maintenant faire une brève déclaration avant de formuler une demande de caractère procédural.

Nous croyons savoir qu'un ordre du jour, pour ce qui est de son élaboration, est rédigé par le Secrétaire général et approuvé par le Président du Conseil de sécurité, de sorte que, lorsqu'il vient devant le Conseil, c'est pour être soumis aux membres du Conseil. Les termes dans lesquels une question sera énoncée sont subordonnés à l'accord des membres du Conseil. Si le libellé prête à des critiques parce qu'il semble préjuger une question, il appartient au Conseil de sécurité, en toute justice, de le corriger et de le rendre acceptable pour tous, tout en présentant la question comme il se doit.

Ainsi qu'il ressort des documents S/1715 et S/1716 cités aux alinéas a et b, paragraphe 3, de l'ordre du jour provisoire, la question dont il s'agit est une plainte relative à Formose. La demande que j'ai à formuler est la suivante: étant donné que la rédaction de ce document provisoire relève encore de la discrétion du Président et qu'il continuera, je pense, à en être ainsi tant que le Conseil de sécurité n'aura pas pris de décision à son sujet, je me demande si le Président ne jugerait pas sage et pratique de modifier le libellé du point 3 de l'ordre du jour provisoire qui est actuellement le suivant:

"Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une invasion armée du territoire de la Chine par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à une violation de la Charte des Nations Unies".

Le Président consentirait-il à remplacer ce texte dans l'ordre du jour provisoire soumis à l'examen du Conseil de sécurité, par les mots: "Plainte relative à Formose"? Je puis ajouter que si le Président acceptait ce libellé, les Etats-Unis seraient heureux de voter en faveur de l'adoption de cet ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La rédaction de ce point de l'ordre du jour a été établie conformément au contenu de la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, déclaration qui figure dans le télégramme du Ministre des affaires étrangères de cette République, M. Chou En-lai, en date du 24 août. Il est évident qu'il appartient au Conseil de sécurité d'adopter ce point sous cette forme, ou sous une autre forme, celle que propose le représentant des Etats-Unis. Le Président estime que la meilleure façon de régler cette question est de la trancher par un vote.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Ma délégation s'oppose à l'inscription à l'ordre du jour pro-

deals with the so-called "armed invasion of the territory of China by the Government of the United States of America and concerning violation of the Charter of the United Nations". I ask that a vote should be taken with respect to that item.

I now wish to state as briefly as possible the reasons for my objection. When a question is placed on the agenda of the Security Council, there must be at least some mild degree of a *prima facie* case. As regards this complaint, there is not even the flimsiest *prima facie* case. It would be very strange if the Security Council were to place on its agenda any flimsy complaint which anybody in the world would wish to offer here.

Everybody knows that my Government is in effective control and administration of the island of Taiwan [Formosa]. There has been some discussion concerning the juridical status of that island. This is not the time or the occasion for a discussion on the law of that question. There are territories which had to be changed as a result of the war. I have in mind such territories as, for example, the eastern part of Germany, the Kuril islands and Sakhalin island. Without going into the details of all these questions, I can fairly claim that the legal title of my Government to Taiwan island is certainly not less complete or less valid than the title of those Governments which have incorporated eastern Germany, the Kuril islands and Sakhalin island into their administrations.

My Government knows of no aggression on the part of the United States. My Government has no complaint to make. We have not heard even a whisper of a demand on the part of the United States for any territorial or economic concessions on the island of Taiwan, or for any special political privileges on that island. There is absolutely no case whatever.

The Government of the United States, through its representative in the Security Council, has told the Council that it welcomes a discussion and, if necessary, an investigation of this question. The Government of the United States has in recent years made great efforts in the cause of world peace and freedom. It is sensitive — naturally and rightly — about its good name throughout the world. I can understand that the delegation of the United States would not oppose a discussion of that question here. However, that is only the attitude of the delegation of the United States.

In the judgment of my delegation the Security Council must ponder this question very seriously before adopting that attitude. If the Council should today consider this question on the strength of a telegram from a man who calls himself the "Foreign Minister" of some country, are we sure that this is the end of it? Suppose tomorrow Ho Chi-minh of Indochina sends us a telegram accusing the United States of aggression against Indochina, should we not be obliged by the present President to consider also that question? Suppose the day after tomorrow the Huks in the Philippines should lodge a complaint against the aggression of the United States in the Philippines, should we not be obliged to consider also that complaint? Similar complaints might be raised by the communists or their fellow travellers in Iran, in Turkey, in Greece, and in all the countries of western Europe. Should we not be

visoire du point 3, qui a trait à une prétendue invasion armée du territoire de la Chine par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et une violation de la Charte des Nations Unies. Je demande qu'un vote ait lieu en ce qui concerne ce point.

Je tiens à exposer aussi brièvement que possible les raisons de cette attitude. Il faut, pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour du Conseil, qu'elle paraisse, tout au moins au premier abord, suffisamment fondée. Or, la plainte en question n'apparaît pas au premier abord le moins du monde justifiée. Il serait étrange que le Conseil de sécurité inscrive à son ordre du jour des plaintes sans fondement présentées par n'importe qui.

Chacun sait que mon Gouvernement assure la direction et l'administration effectives de l'île de Taiwan [Formose]. On a discuté dans une certaine mesure le statut juridique de cette île. Le moment n'est pas venu d'examiner l'aspect juridique de cette question. Le statut de certains territoires a dû être modifié à la suite de la deuxième guerre mondiale. Je pense notamment à des territoires tels que la zone orientale de l'Allemagne, les îles Kouriles et l'île Sakhaline. Sans vouloir entrer dans les détails de ces questions, je puis affirmer avec juste raison que les droits de mon Gouvernement sur l'île de Taiwan ne sont pas moins absolus et moins justifiés que ceux des Gouvernements qui ont placé l'Allemagne orientale, les îles Kouriles et l'île Sakhaline sous leur administration.

Mon Gouvernement n'a connaissance d'aucune agression de la part des Etats-Unis d'Amérique. Il n'a aucune plainte à formuler. Les Etats-Unis ne nous ont pas présenté, même à mots couverts, la moindre demande de concessions territoriales ou économiques ou de privilèges politiques spéciaux à Taiwan. Il ne se pose absolument aucune question de ce genre.

Le Gouvernement des Etats-Unis a, certes, par l'intermédiaire de son représentant au Conseil de sécurité, déclaré au Conseil qu'il serait heureux de voir examiner la question de Taiwan et même, s'il est nécessaire, de voir s'ouvrir une enquête à ce sujet. Au cours de ces dernières années, le Gouvernement des Etats-Unis a fait de grands efforts pour servir la cause de la paix et de la liberté dans le monde. Il est sensible — et cela est naturel et légitime — lorsqu'il s'agit de sa bonne réputation dans le monde. Je comprends que la délégation des Etats-Unis ne s'oppose pas à ce que la question soit discutée devant le Conseil. Mais cette attitude ne concerne que la délégation des Etats-Unis.

De l'avis de ma délégation, le Conseil de sécurité doit réfléchir très sérieusement sur la question avant d'adopter une telle attitude. Si, aujourd'hui, le Conseil de sécurité examinait cette question à la suite d'un télégramme émanant d'un homme qui s'intitule "Ministre des affaires étrangères" d'un pays, sommes-nous certains que les choses en resteront là? Si, demain, Ho Chi-minh nous envoie d'Indochine un télégramme accusant les Etats-Unis d'Amérique d'une agression contre l'Indochine, le Président ne nous obligerait-il pas également à examiner cette question? Si après-demain les Huks [Hukbalahap] des Philippines nous saisissent d'une plainte contre l'agression des Etats-Unis aux Philippines, ne serions-nous pas obligés également d'examiner ce point? Des plaintes semblables pourraient être présentées par les communistes ou leurs compagnons de route en Iran, en Turquie, en Grèce

obliged by such a precedent to consider all these complaints?

As a result of the propaganda campaign of the last two years, it is very clear that whenever any nation takes a stand against Soviet imperialism—a stand on behalf of peace and freedom in the world—such a stand has invariably been called "aggression". If we are going to listen to this kind of complaint, it means that we must stop doing anything with regard to the real aggressors in this world. It means that the whole United Nations will be put into an ice box. This kind of tactics and this kind of manoeuvres are meant to draw the minds of the peoples of the world away from the real aggressors. It is tantamount to the gangsters in any city starting a propaganda campaign to the effect that in this so-called progressive age there should be no policemen, or if there were policemen, the policemen should not be allowed to use any violence; the policemen should not be allowed to fire or even use a club. That is the kind of psychological preparation for the operations of a gangster. This is what we are witnessing in the Security Council.

The Council has been engaged—fruitlessly to be sure—during the month of August, in obtaining further action concerning the aggression in Korea. Its efforts have been fruitless and we all know who is responsible for that. Instead of concentrating our attention on the business at hand, there is a demand that we should discuss some other case of aggression. The purpose is manifest, and I trust that the Security Council, mindful of its primary duty to maintain peace and security in the world, will not fall into this trap.

The item is being placed on the agenda on the strength of a cablegram from somebody who signs himself "Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China". Does that party have the right to lodge a complaint in the United Nations? What is the character of that party? What is the origin of that party? If we want to know the character of that regime, we do not have to go very far. This gentleman who complains about the aggression of the United States against China, also complained, in a cablegram of 20 August, against United States aggression in Korea. That cablegram has been circulated as document S/1703. If one reads that document, one will understand the character of the regime which that man, Chou En-lai, represents. The cablegram begins with the following statement:

"The United States of America instigated the Korean incident, launched sea, land and air forces in a direct aggression of Korea . . ."

That is Mr. Chou En-lai's idea of aggression. Do we share that idea? He is repeating the same nonsensical accusation against the United States. The cablegram of 20 August says further:

"The question of Korea must and can be settled peacefully; but so far the diligent obstructive and dilatory actions on the part of the United States of America in the Security Council meetings have prevented the reasonable peaceful settlement of the Korean question

et dans tous les pays de l'Europe occidentale. Le précédent ainsi établi ne nous obligerait-il pas à examiner toutes ces plaintes?

Il ressort très clairement de la campagne de propagande menée au cours des deux dernières années que chaque fois qu'une nation prend position contre l'impérialisme soviétique—au nom de la paix et de la liberté du monde—cette prise de position est invariablement intitulée "agression". Si nous nous proposons d'entendre ce genre de plainte, cela signifie que nous devons cesser de faire quoi que ce soit en ce qui concerne ceux qui, dans le monde, sont les véritables agresseurs. Cela signifie que toute l'Organisation des Nations Unies sera remise au magasin des accessoires. Ces tactiques et ces manoeuvres sont destinées à détourner des agresseurs véritables l'attention des peuples du monde. C'est comme si des bandits lançaient dans une ville quelconque une campagne de propagande sur le thème suivant: à une époque dite progressive, il ne devrait pas y avoir d'agents de police ou, s'il devait y en avoir, les agents de police ne devraient pas être autorisés à recourir à la violence; les agents de police ne devraient pas être autorisés à tirer ni même à employer un bâton. C'est là le type de préparation psychologique qui faciliterait l'activité de bandits. Nous assistons au même genre de chose au Conseil de sécurité.

Au cours du mois d'août, le Conseil a essayé—sans résultat, évidemment—d'obtenir de nouvelles mesures relatives à l'agression en Corée. Ces efforts ont été infructueux, et nous savons tous qui en est responsable. Au lieu que nous concentrions notre attention sur la question dont nous sommes saisis, on nous demande de discuter un autre cas d'agression. La volonté d'obstruction est manifeste, et j'espère que le Conseil de sécurité, conscient de son devoir fondamental, qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le monde, ne tombera pas dans un tel piège.

Cette question est inscrite à l'ordre du jour provisoire à cause d'un télégramme envoyé par quelqu'un qui fait suivre sa signature du titre de "Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine". Ce groupe a-t-il le droit de soumettre une plainte aux Nations Unies? Quelle est la nature de ce groupe? Quelle est l'origine de ce groupe? Si nous voulons connaître la nature de ce régime, il n'est pas nécessaire d'aller très loin. Cette personne qui se plaint de l'agression des Etats-Unis contre la Chine se plaignait aussi, dans le télégramme du 20 août, de l'agression des Etats-Unis contre la Corée. Ce télégramme a été distribué sous la cote S. 1703. En lisant ce document, on comprend la nature du régime que représente cet homme, Chou En-lai. Le télégramme commence par la déclaration suivante:

"Les Etats-Unis d'Amérique ont provoqué l'incident de Corée, lancé des forces navales, terrestres et aériennes dans une agression directe contre la Corée . . ."

Telle est l'idée que M. Chou En-lai se fait de l'agression. Partageons-nous cette idée? Il reprend la même accusation absurde contre les Etats-Unis. On lit plus loin dans le télégramme du 20 août:

"La question de Corée doit et peut se régler pacifiquement; mais, jusqu'ici, la constante obstruction et la tactique dilatoire des Etats-Unis d'Amérique aux séances du Conseil de sécurité ont empêché le règlement pacifique et équitable de la question de Corée, qui in-

in which the whole world is interested. The United States Government should bear total responsibility for the fact that the Korean question has failed to attain a peaceful settlement.

"The Central People's Government of the People's Republic of China fully supports all the proposals concerning the peaceful regulation of the Korean question submitted on 4 August in the United Nations Security Council by Mr. Jacob Malik on behalf of the Union of Soviet Socialist Republics Government. These proposals are in complete accordance with the spirit of the United Nations Charter and with the wishes of the peoples of Asia and the world."

The final paragraph of this cablegram reads in part:

"The Central People's Government of the People's Republic of China firmly opposes the barbarous bombing of the towns and peaceful inhabitants conducted by American aviation in Korea . . ."

That cablegram had nothing new to tell us. There is nothing in that cablegram which was not stated here more directly by the representative of the Soviet Union. The cablegram is signed by Mr. Chou En-lai, but the voice is the voice of Moscow, and without adding to our knowledge of the Korean question, that telegram does reveal the character of the regime of which Chou En-lai is the spokesman. That telegram arrived on 21 August.

We have from that puppet regime in Peiping many indications of its own nature and character.

On 27 June the puppet radio in Peiping broadcast the following message:

"The *Peking People's Daily* today headlined this editorial: 'The Korean people are fighting for the rout of the invaders'."

Citing ample evidence, the editorial observed that the current Korean war had long been prepared by the Syngman Rhee clique and the United States, the actual instigators of the war. The broadcast went on to say that a commentary in the previous day's *Tientsin Daily* had drawn the attention of the readers to the fact that Rhee had started the northern assault soon after Dulles had visited the 38th parallel.

The broadcast on the same day had another message. It said that all newspapers in Shanghai on the previous day had front-paged the Korean news. *Ta Kung Pao* had commented that the Syngman Rhee Government had pronounced its own death sentence by sending its puppet troops into North Korea. That attack, the paper added, had evidently been made under the orders of United States imperialism, and was a challenge to the Korean People's Democratic Republic. It had occurred on the fourth day after the United States warmonger Dulles had left Seoul following his talks with Syngman Rhee.

Is that new to us? Is that in any way different from the voice we heard here? Not at all.

Let me call the Council's attention to a broadcast of the same puppet station on 7 July. The station broadcast the statement of Mr. Andrei Gromyko, Deputy Minister for Foreign Affairs of the USSR, on United States armed intervention in Korea. That statement had received front-page prominence in the Peiping

téresse le monde entier. Le Gouvernement des Etats-Unis est entièrement responsable de ce que la question de Corée n'ait pas pu faire l'objet d'un règlement pacifique.

"Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine appuie pleinement toutes les propositions relatives au règlement pacifique de la question de Corée que M. Jacob Malik a présentées le 4 août au Conseil de sécurité au nom du Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques. Ces propositions sont absolument conformes à l'esprit de la Charte des Nations Unies et aux vœux des populations de l'Asie et du monde."

Voici un extrait du dernier paragraphe de ce télégramme:

"Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine est fermement opposé au bombardement barbare des villes et des habitants pacifiques par l'aviation américaine en Corée . . ."

Ce télégramme ne nous apprend rien de nouveau. Il ne contient rien qui n'ait déjà été dit d'une façon plus directe par le représentant de l'Union soviétique. Il est signé par M. Chou En-lai, mais la voix est en réalité la voix de Moscou, et, s'il ne nous apprend rien de nouveau sur la question coréenne, il nous révèle le véritable caractère du régime dont Chou En-lai est le porte-parole. Ce télégramme a été reçu le 21 août.

Le gouvernement fantoche de Peiping nous a donné maintes indications sur sa nature et sur son caractère.

Le 27 juin, la radio du régime fantoche de Peiping a diffusé la nouvelle suivante:

"Le *Peking People's Daily* d'aujourd'hui a intitulé son éditorial: 'Le peuple coréen combat pour mettre en déroute les envahisseurs.'"

En donnant force détails, cet éditorial expliquait que la guerre actuelle en Corée avait été préparée de longue date par la clique de Syngman Rhee et par les Etats-Unis, qui étaient les instigateurs réels de la guerre. Cette émission indiquait également que, dans un commentaire fait la veille, le *Tientsin Daily* appelait l'attention de ses lecteurs sur le fait que Rhee avait déclenché l'agression des forces du Sud peu après la visite de Dulles sur le 38ème parallèle.

L'émission du même jour a donné une autre nouvelle. Elle a annoncé que tous les journaux publiés la veille à Changhaï donnaient la vedette aux événements de Corée. Le *Ta Kung Pao* a fait observer que le Gouvernement de Syngman Rhee avait prononcé sa propre condamnation à mort en envoyant en Corée du Nord les troupes de son régime fantoche. Le journal ajoutait que cette agression, commise évidemment sur l'ordre des impérialistes des Etats-Unis, constituait un défi à la République populaire démocratique de Corée. Elle s'était produite quatre jours après que le belliciste américain Dulles eut quitté Séoul après ses conversations avec Syngman Rhee.

Y-a-t-il là quelque chose de nouveau pour nous? Cela diffère-t-il le moins du monde de ce que nous avons entendu ici? Certainement pas.

Qu'on me permette d'attirer l'attention du Conseil sur une émission faite le 7 juillet par le même poste de ce régime fantoche. Ce poste a radiodiffusé le texte de la déclaration que M. Gromyko, Ministre adjoint des affaires étrangères de l'URSS, a faite au sujet de l'intervention armée des Etats-Unis en Corée. Cette dé-

Press on the same day. The *People's Daily* had devoted more than three-quarters of its front page to the full text with its powerful exposure and condemnation of the United States action. The *Kuomin Daily*, organ of the China Democratic League, also carried the statement in full on its front page. Its bold-face headline read: "Gromyko statement on outright aggression by American imperialism, American invasion of Korea and obstruction of Taiwan liberation stamps her a peace-wrecker. The United States will suffer the consequences."

On 7 July, the same day, the head of the puppet Overseas Affairs Commission broadcast a message to the Chinese people in all the scattered parts of the world, the so-called "overseas Chinese". In the course of that broadcast, that puppet had this interesting thing to say:

"On June 28, our Foreign Minister, Chou En-lai, in a statement pointed out the wrongness of Truman's acts and exposed the lawless actions of American imperialism in intervening in the affairs of Asia. The American imperialists took off their deceitful mask and began armed aggressions. Their aims are to destroy the People's Democratic Government of Korea, to make Korea their colony and to make Korea a base for further aggression in our northeast or in Russia. The peace-loving peoples of the world will not tolerate such lawlessness as that of American imperialism. The aggressive plans of American imperialism are the same as those of the fascists of Germany and Japan in the past. American imperialism will come to no good."

I do not need to repeat the similar statements broadcast all over China. I think I have cited enough to reveal to the Council the nature and character of that regime for which Chou En-lai speaks. Does the voice of such a regime deserve any consideration in this Council?

The cablegram calling for Security Council action against the so-called United States aggression in Korea [S/1703] includes a sentence in which China's interest in Korea is stressed. It says:

"Korea is China's neighbouring country. The Chinese people cannot but be more concerned about the solution of the Korean question."

To be sure, we Chinese are deeply interested in the fate of Korea. What is China's interest? Is it to China's interest that Korea should become a satellite of the Soviet Union, that the resources of Korea should be used some day for the strengthening of Soviet imperialism in the Far East? Not at all. The obvious interest of China is in helping to build up a united and independent Korea—the more independent, the better for China. That is the obvious interest of China. All the Chinese people understand that. We in China have tried a variety of actions in regard to Korea because we have had relations with Korea for 3,000 years. According to my family legend, one of my ancestors sought and found political refuge in Korea 3,000 years ago. From all those centuries of experience in Korea, what is the conclusion today in China? The conclusion is that it does not pay China to try to interfere in Korea. It does not pay China to try to control Korea. The only sensible policy

declaration has been the same day in the press of Peiping. The *People's Daily* has consecrated plus des trois quarts de sa première page à la publication du texte intégral, dénonçant et condamnant en termes virulents l'action des Etats-Unis. Le *Kuomin Daily*, organe de la Ligue démocratique chinoise, a publié également en première page le texte intégral de la déclaration, sous les gros titres suivants: "Déclaration de Gromyko sur l'agression éhontée déclenchée par l'impérialisme américain; l'invasion de la Corée et l'obstacle mis à la libération de Taïwan font des Etats-Unis des saboteurs de la paix. Les Etats-Unis en subiront les conséquences."

A la même date, le 7 juillet, le Président de la Commission des affaires d'outre-mer du régime fantoche s'est adressé par radio aux Chinois disséminés dans le monde entier, dénommés "Chinois d'outre-mer". Au cours de cette émission, cette marionnette a dit ce qui suit, qui ne manque pas d'intérêt:

"Le 28 juin, notre Ministre des affaires étrangères, Chou En-lai, a souligné dans une déclaration le caractère inique des actes de Truman et dénoncé l'illégalité de l'intervention impérialiste américaine dans les affaires asiatiques. Les impérialistes américains ont jeté bas leur masque trompeur et entrepris des agressions armées. Ils visent à détruire le Gouvernement populaire démocratique de Corée et à faire de la Corée leur colonie et une base pour d'autres agressions dans le nord-est de la Chine ou en Russie. Les peuples pacifiques du monde ne toléreront pas des brigandages comme ceux de l'impérialisme américain. Les plans agressifs de l'impérialisme américain sont les mêmes que ceux des fascistes allemands et japonais d'autrefois. L'impérialisme américain ne triomphera pas."

Je n'ai pas besoin de répéter ici les déclarations du même genre qui sont radiodiffusées dans toute la Chine. Je pense que ce que j'ai cité suffit à montrer au Conseil la nature et le caractère de ce régime dont Chou En-lai est le porte-parole. Le porte-parole d'un tel régime mérite-t-il de retenir l'attention du Conseil?

Il y avait dans le télégramme demandant au Conseil de sécurité d'agir contre la prétendue agression des Etats-Unis en Corée [S/1703] une phrase qui soulignait l'intérêt que la Chine porte à la Corée. Cette phrase était la suivante:

"La Corée est la voisine de la Chine. Le peuple chinois n'en est que plus préoccupé de la solution de la question coréenne."

Il est vrai que le sort de la Corée nous intéresse profondément, nous autres Chinois. Mais quel est l'intérêt de la Chine? Est-il de voir la Corée transformée en un satellite de l'Union soviétique, de voir un jour les ressources de la Corée mises au service de l'impérialisme soviétique en Extrême-Orient? Certes non. L'intérêt manifeste de la Chine est d'aider à établir une Corée unie et indépendante — plus grande sera son degré d'indépendance, mieux cela vaudra pour la Chine. Tel est l'intérêt évident de la Chine. Tous les Chinois le comprennent. En Chine, nous avons fait l'expérience de toute une série de mesures à l'égard de la Corée, car nous entretenons des relations avec ce pays depuis 3.000 ans. Selon la légende familiale, un de mes ancêtres s'est rendu en Corée, où il a trouvé abri comme réfugié politique il y a 3.000 ans. Quelle est la conclusion à laquelle on est parvenu en Chine après tous ces siècles d'expérience en Corée? On a conclu que la Chine ne

for China is to help in the establishment of a really united and independent Korea.

These broadcasts, these statements and these newspapers in the puppet areas in China proclaim that it is to the interest of China that Korea should become a part of the Soviet world domain. That certainly is un-Chinese. Such statements do not represent the true opinions of the Chinese people. What reason do we have to assume that a cablegram from such a puppet regime deserves any serious consideration on the part of this Council?

In my statement before the General Assembly last autumn,¹ I tried to tell the world the real origin of this puppet regime of Peiping. I shall not repeat that long story here. It is in the records of the General Assembly. However, certain salient facts in the origin of the Chinese communists must be borne in mind if we are to arrive at a correct judgment of the great crisis in the Far East.

The Chinese Communist Party was organized some thirty years ago as a branch of the Third International. Its very first organizational meetings were participated in and directed by agents of the Third International at that time. The actual movement in China began some twenty-three years ago as a mutiny in the army. It has remained a rebellion against the legal Central Government of China. It has reached its present status in China thanks to USSR friendship. As a result of the Yalta Agreement, my Government signed a Treaty of Friendship and Alliance with the Government of the Soviet Union in August 1945. I would ask the Council to note those words—"Treaty of Friendship and Alliance". According to that Treaty, the Soviet army was to go into Manchuria to help defeat the Japanese aggressors, and we, for our part, were to concede to the USSR half the control of the trunk railway lines of Manchuria and special privileges for the Soviet Union in Dairen and Port Arthur. That mark of friendship on the part of the Soviet Union has been the source of all our troubles.

After the Japanese surrender, my Government wished to send an army to Manchuria. How could the Chinese army get to Manchuria? Naturally, it could get to Manchuria by using the largest and most convenient port, namely, the port of Dairen. But the Soviet army was in Dairen. The USSR Government said: "No, you cannot use Dairen." We said: "All right, we shall send an army by rail." The rails, however, were cut, obstructed and some parts were already occupied by the Chinese communists. My Government tried to send an army to Manchuria by air, but the Soviet army was in control of the airfields. They said that we could

peut tirer aucun profit d'une intervention en Corée. La Chine ne peut tirer aucun profit d'un contrôle de la Corée. La seule politique sensée pour la Chine est d'aider à l'établissement d'une Corée réellement unie et indépendante.

Ces émissions radiophoniques, ces déclarations et ces journaux qui sont diffusés ou qui circulent dans les régions de la Chine que contrôle le régime fantoche proclament que la Chine a intérêt à voir la Corée rentrer dans la sphère d'influence mondiale de l'Union soviétique. C'est là une idée étrangère à la pensée chinoise. Ces déclarations ne représentent pas l'opinion véritable du peuple chinois. Quelle raison avons-nous de supposer que le télégramme envoyé par un régime fantoche de ce genre mérite d'être sérieusement examiné par le Conseil de sécurité?

Dans la déclaration que j'ai faite à l'Assemblée générale au cours de l'automne dernier¹, je me suis efforcé d'indiquer au monde l'origine véritable de ce régime fantoche de Peiping. Je ne répéterai pas ici cette longue histoire. On peut la trouver dans les comptes rendus des séances de l'Assemblée générale. Il faut cependant avoir présents à l'esprit certains faits saillants en ce qui concerne l'origine du communisme en Chine, pour pouvoir se faire une idée juste de la grande crise qui s'est produite en Extrême-Orient.

Le Parti communiste chinois a été organisé, il y a quelque trente ans, comme section de la Troisième Internationale. Des agents de la Troisième Internationale ont participé à ses toutes premières séances d'organisation, ils les ont même dirigées. Le véritable communisme chinois a commencé il y a environ vingt-trois ans sous la forme d'une mutinerie militaire. Il est resté une rébellion contre le Gouvernement central de la Chine, qui est le Gouvernement légal. C'est grâce à l'amitié de l'URSS que les communistes sont parvenus à la situation qu'ils occupent actuellement en Chine. A la suite de l'Accord de Yalta, mon Gouvernement a signé un Traité d'amitié et d'alliance avec le Gouvernement de l'Union soviétique au mois d'août 1945. J'attire l'attention du Conseil sur ces mots: "Traité d'amitié et d'alliance". Conformément à ce traité, l'armée de l'Union soviétique devait pénétrer en Mandchourie pour aider à la défaite des agresseurs japonais; nous devons, de notre côté, accorder à l'URSS la moitié du contrôle des voies ferrées de Mandchourie, ainsi que des privilèges spéciaux à Dairen et à Port-Arthur. Cette marque d'amitié de la part de l'Union soviétique a été la source de toutes nos difficultés.

Après la capitulation du Japon, mon Gouvernement a voulu envoyer une armée en Mandchourie. Comment l'armée chinoise pouvait-elle arriver en Mandchourie? Elle pouvait naturellement arriver en Mandchourie en empruntant le port le plus grand et le plus pratique, à savoir le port de Dairen. Le Gouvernement de l'URSS a déclaré: "Non, vous ne pouvez pas utiliser Dairen." Nous avons dit alors: "Très bien, nous enverrons une armée par chemin de fer". Mais la voie était coupée, obstruée et certaines parties de la ligne étaient déjà occupées par les communistes chinois. Mon Gouvernement a essayé d'envoyer une armée en Mandchourie par

¹ See Official Records of the fourth session of the General Assembly, 223rd plenary meeting.

¹ Voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, 223ème séance plénière.

send only gendarmes by the airlift and that only for five days before the Soviet Union released the airfields.

Then, besides those obstructionist tactics against my Government's effort to re-establish our administration in Manchuria, in addition to this the Soviet army in Manchuria supplied the Chinese communists with the vast quantity of arms captured from the Japanese.

Manchuria formerly was occupied by the so-called Kwantung army of Japan. That army of Japan was the élite of the Japanese armed forces. It had the best equipment. That equipment was turned over by the Soviet Union to the Chinese communists.

Also, in the wars in Manchuria two Korean divisions — if not more — fought side by side with their Chinese comrades. That is the basis on which the present puppet regime climbed to its present status.

I have, on behalf of my Government, brought to the General Assembly an item on that question. If we are going to discuss this cablegram from a party whose character and origin I described, I submit that the Security Council should study a preliminary question, namely, the real origin and character of that regime and whether its cablegram is worthy of our consideration.

Today my Government is on the island of Formosa. Formosa, in China, in the eyes of the Chinese people, occupies a position similar to that of the Pusan area in Korea. If the Council accepts a discussion on United States aggression against Taiwan, we should, to be consistent, accept simultaneously an investigation on American aggression against Korea.

Is that a sensible thing to do? I think not. I think the two cases are parallel. For these reasons, I object to the addition of this item to our agenda and ask that that item should be put to the vote.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I should like very briefly to support the recommendation of the United States that the complaint regarding Formosa should be placed as item 3 on our agenda. Whatever the position may be regarding the recognition of the Central People's Government of the People's Republic of China in Peking, the fact remains that that Government is in physical control of by far the greater part of China. The fact also remains that this Government has made a complaint — couched, incidentally, in rather intemperate language — against the Government of the United States. Finally, the fact remains that the United States Government has said with regard to these allegations of the Central People's Government, that it would be perfectly prepared for and in fact would welcome a United Nations investigation or consideration of the case of Formosa.

In these circumstances I believe that the Security Council would hardly be accomplishing its duty if it failed to place such a serious matter on its agenda. In spite, therefore, of the very eloquent statement of our Chinese colleague, I hope that the vote we are about to take will result in this happening. I would, however,

la voie des airs, mais l'armée de l'Union soviétique détenait les champs d'aviation. Elle a déclaré que nous ne pouvions envoyer par avion que des gendarmes, et cela ne s'est fait que pendant cinq jours seulement avant que l'URSS ne rendit les aérodromes.

Ensuite, outre ces manœuvres d'obstruction contre les efforts de mon Gouvernement en vue de rétablir notre administration en Mandchourie, l'armée de l'URSS en Mandchourie a remis aux communistes chinois l'énorme quantité d'armes qu'elle avait prise aux Japonais.

La Mandchourie était autrefois occupée par l'armée japonaise dite du Kouantoung. Cette armée japonaise représentait l'élite des forces armées du Japon. Elle possédait le meilleur équipement. L'Union soviétique a remis cet équipement aux communistes chinois.

De même, au cours des guerres de Mandchourie, deux divisions coréennes — sinon davantage — ont combattu aux côtés de leurs camarades chinois. C'est ainsi que le gouvernement fantoche actuel a pu se hisser jusqu'à la situation où il se trouve actuellement.

J'ai présenté à l'Assemblée générale, au nom de mon Gouvernement, un point d'ordre du jour relatif à cette question. Si on nous propose d'examiner ce télégramme émanant d'un groupe dont j'ai décrit la nature et l'origine, je pense que le Conseil de sécurité devrait étudier une question préliminaire, à savoir l'origine et la nature réelles de ce régime et le point de savoir si ce télégramme mérite de retenir notre attention.

A l'heure actuelle, mon Gouvernement se trouve dans l'île de Formose. En Chine, aux yeux du peuple chinois, Formose joue un rôle analogue à celui de la région de Pusan en Corée. Si le Conseil accepte de prendre une décision relative à une agression des Etats-Unis contre Formose, nous devrions, en toute logique, accepter en même temps une enquête sur l'agression des Etats-Unis contre la Corée.

Est-ce là une chose raisonnable? Je ne le pense pas. Les deux cas, à mon avis, sont semblables. C'est pour ces raisons que je m'élève contre l'addition de ce point à notre ordre du jour et que je demande que ce point soit mis aux voix.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais très brièvement appuyer la recommandation des Etats-Unis tendant à faire inscrire la plainte relative à Formose en tant que point 3 de notre ordre du jour. Quelle que soit la situation en ce qui concerne la reconnaissance du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à Pékin, il n'en reste pas moins que ce Gouvernement contrôle effectivement la plus grande partie de la Chine. Il est également vrai que ce Gouvernement a formulé une plainte — couchée, soit dit en passant, en termes quelque peu excessifs — contre le Gouvernement des Etats-Unis. Enfin, il est également vrai que le Gouvernement des Etats-Unis a fait savoir, au sujet de ces allégations du Gouvernement central, qu'il accepterait volontiers, et même qu'il accueillerait avec plaisir, une enquête des Nations Unies ou un examen de la question de Formose.

Dans ces conditions, je pense que le Conseil de sécurité se déroberait à son devoir s'il ne portait pas à son ordre du jour une question d'une telle importance. Ainsi donc, j'espère que malgré la très éloquente déclaration de notre collègue de Chine, le vote auquel nous allons procéder aura précisément ce résultat.

just like to support the representative of the United States in suggesting that the first part of paragraph 3 of the present provisional agenda should be struck out and replaced by a simple phrase—"Complaint regarding Formosa". The present phraseology is highly tendentious, I submit, since it sets out, in effect, the point of view of the Central People's Government and gives no indication at all of the point of view of the United States Government. In my view the general description of the matter should be completely neutral in phraseology. Consequently, I should think that the President would agree at once to make that small change and proceed to the vote.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I wish to make a few remarks on behalf of my delegation. As is known, the Security Council has received a cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China [S/1715] concerning direct armed aggression by the United States Government on the territory of China. In this cablegram, the Government of the People's Republic of China states that "for the maintenance of international peace and security and for the upholding of the dignity of the United Nations Charter, the United Nations Security Council is obliged by its inalienable duties to condemn the United States Government for its criminal act in the armed invasion of the territory of China, and to take immediate measures to bring about the complete withdrawal of all the United States armed invading forces from Taiwan and from other territories belonging to China".

Chapter I of the Charter, which deals with the purposes and principles of the United Nations, says in Article 2, paragraph 4:

"All Members shall refrain in their international relations from the threat or use of force against the territorial integrity or political independence of any State, or in any other manner inconsistent with the purposes of the United Nations."

As can be seen from the cablegram received from the Central People's Government of the People's Republic of China, the United States Government has violated one of the basic provisions of the Charter and has committed a direct act of armed aggression against China, by virtually occupying the island of Taiwan with its naval and air forces.

That being so, the Security Council certainly must consider this question, which has arisen in connexion with the statement of the Central People's Government of the People's Republic of China. In that statement it is clearly said that the United States Government has committed an act of armed invasion of the territory of China. The item on the provisional agenda has been formulated accordingly. Moreover, as is known, the Security Council at its [490th] meeting on 25 August in practice began consideration of this question on the initiative of the United States delegation, which, without even having heard in the Council the cablegram from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, hastened to give its reply [S/1716], intended

Je voudrais donc, à mon tour, après le représentant des Etats-Unis, suggérer de supprimer la première partie du paragraphe 3 de l'ordre du jour provisoire et de la remplacer par la simple phrase suivante: "Plainte relative à Formose". A mon avis, le libellé actuel est extrêmement tendancieux, car il expose, en fait, le point de vue du Gouvernement central sans donner la moindre indication des vues du Gouvernement des Etats-Unis. A mon sens, la question devrait être énoncée en des termes entièrement neutres. Je pense donc que le Président n'hésitera pas à accepter cette petite modification et que nous passerons au vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): En ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, je voudrais présenter quelques observations au nom de ma délégation. On sait que le Conseil de sécurité a reçu un télégramme du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, en date du 24 août et concernant une agression armée ouverte de la part des Etats-Unis contre le territoire de la Chine [S/1715]. Dans ce télégramme, le Gouvernement de la République populaire de Chine déclare que, "pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et pour la défense de la dignité de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité des Nations Unies est obligé par ses devoirs inaliénables de condamner le Gouvernement des Etats-Unis pour l'acte criminel qu'il a commis par son invasion armée du territoire chinois, et de prendre des mesures immédiates pour réaliser le retrait immédiat de toutes les troupes américaines d'invasion de Formose et des autres dépendances de la Chine".

On sait que le Chapitre premier de la Charte des Nations Unies, relatif aux buts et principes de l'Organisation, dispose ce qui suit au paragraphe 4 de l'Article 2:

"Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies."

Comme il ressort du télégramme du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, le Gouvernement des Etats-Unis a violé l'une des dispositions fondamentales de la Charte, et il a commis contre la Chine un acte d'agression directe, en soumettant l'île de Taïwan à une occupation de fait par ses forces aériennes et navales.

De ce fait, le Conseil de sécurité doit indubitablement examiner cette question, qui a d'ailleurs été soulevée par la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine. Dans cette déclaration, il est dit ouvertement que le Gouvernement des Etats-Unis a commis un acte d'invasion armée du territoire de la Chine. Le libellé de ce point de l'ordre du jour provisoire a été rédigé en conséquence. En outre, on le sait, le Conseil de sécurité a, en fait, entrepris l'examen de cette question à sa séance du 25 août [490ème séance], sur l'initiative de la délégation des Etats-Unis qui, avant même d'écouter la lecture du télégramme du Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, a lu, en réponse à ce télégramme,

to justify the actions of the United States Government. As we know, the cablegram from Mr. Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of the People's Republic of China, was read afterwards.

The arguments advanced by the United States representative to the effect that the Security Council should consider the question of Formosa, are obviously wide of the mark, since the Security Council is not faced with the question of Formosa but with that of armed invasion by the United States of an inalienable part of the territory of China which, in accordance with international agreements—the Cairo Declaration, signed by the United States, the United Kingdom and China, the Potsdam decisions, and, lastly, the act of surrender of Japan—was returned to China as an integral and inalienable part of its territory.

It is not, therefore, the Security Council's task to consider the question of Formosa. The question of Formosa is not open to discussion. It has been decided by international agreements and decisions adopted during and after the war, as a problem arising as a result of the Second World War after the defeat of German fascism and Japanese militarism. It has been decided finally and unequivocally. The United States statement contains an observation to the effect that the question should be resolved by some other special international agreement. In the light of historical facts, of the Cairo Declaration, of the Potsdam decisions, of the act of surrender of Japan, that remark in the United States statement sounds extremely strange. What other special international decisions are required on the question of Formosa, or Taiwan, as it is called by the Central People's Government of the People's Republic of China?

In this connexion it should be noted that the United States Government is keeping to the old Japanese name of Formosa, although the Chinese name of the island is Taiwan. It would therefore be more correct to refer to the island as Taiwan, since it is an integral and inalienable part of China, and its name in Chinese is Taiwan and not Formosa.

Thus we are concerned not with Formosa or a complaint concerning Formosa, but with the fact that this integral component part of the People's Republic of China has been invaded by foreign naval and air armed forces. In accordance with the order of the President of the United States, naval forces of the United States, the so-called Seventh Fleet, are cruising in the Taiwan Straits and, by a threat of armed force, blockading the island and denying access to it to the only legal government of China—the Central People's Government of the People's Republic of China.

In these particular circumstances, the question is not one of Formosa or of a complaint concerning Formosa, but of invasion by the United States Government of a foreign territory—the territory of China—for the purpose of seizing it. Disregarding the fact that, in accordance with international instruments, signed by the late President Roosevelt for the United States Government, this territory belongs to China, disregarding the existence of these legal international instruments returning Taiwan to China, the

une déclaration [S1716] qui avait pour objet de justifier l'action du Gouvernement des Etats-Unis. On sait que le Conseil a entendu ensuite la lecture du télégramme du Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine, M. Chou En-lai.

Il est clair que les arguments du représentant des Etats-Unis selon lesquels le Conseil de sécurité devrait examiner la question de Formose passent à côté du problème. En effet, le Conseil de sécurité n'est pas saisi de la question de Formose, mais de celle de l'invasion commise par les forces armées des Etats-Unis contre une partie inaliénable du territoire de la Chine, partie qui, aux termes d'accords internationaux — la Déclaration du Caire, signée par les Etats-Unis, par le Royaume-Uni et par la Chine, les décisions de Potsdam, et, enfin, l'acte de capitulation du Japon — a été rendu à la Chine comme partie intégrante et inaliénable de son territoire.

C'est pourquoi ce n'est pas la question de Formose que le Conseil de sécurité doit examiner: la question de Formose n'est pas en discussion, elle a été tranchée par des accords internationaux, des décisions internationales prises pendant et après la guerre, elle a été tranchée en tant que problème posé à la suite de la deuxième guerre mondiale et après la destruction du fascisme allemand et du militarisme japonais, elle a été réglée une fois pour toutes et pour de bon. Dans sa déclaration, la délégation des Etats-Unis fait observer que cette question devrait encore faire l'objet d'une décision, par un accord international spécial. Devant ces faits historiques, étant donné la Déclaration du Caire, les décisions de Potsdam, l'acte de capitulation du Japon, une telle observation, dans la déclaration du représentant des Etats-Unis, rend un son plutôt étrange. En effet, quels accords internationaux spéciaux faut-il encore pour régler la question de Formose ou de Taiwan, comme l'appelle le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine?

A ce sujet, il convient d'appeler l'attention sur le fait que le Gouvernement des Etats-Unis maintient l'ancien nom japonais de "Formose", bien que le nom chinois de cette île soit "Taiwan". Il serait donc plus exact d'appeler cette île "Taiwan" puisqu'elle constitue une partie intégrante et inaliénable de la Chine et qu'en chinois elle s'appelle "Taiwan", et non Formose.

Ainsi donc, il ne s'agit pas de Formose, ni d'une plainte au sujet de Formose, mais du fait que des forces navales et aériennes étrangères ont envahi cette partie essentielle, inaliénable, de la République populaire de Chine. Sur l'ordre du Président des Etats-Unis, des forces navales des Etats-Unis, dénommées "Septième Escadre", croisent dans le détroit de Taiwan et, menaçant d'avoir recours aux armes, bloquant cette île et empêchant le seul gouvernement légitime de la Chine, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, d'avoir accès à cette île.

Dans ces conditions de fait, la question qui se pose n'est pas celle de Formose ou d'une plainte au sujet de Formose, mais bien celle de l'invasion, par le Gouvernement des Etats-Unis, d'un territoire étranger, de son invasion du territoire chinois, effectuée pour s'emparer de ce territoire. Bien que des accords internationaux antérieurs, portant la signature de feu le Président Roosevelt au nom du Gouvernement des Etats-Unis, et parfaitement légaux, prévoient le retour de Taiwan à la Chine, le Gouvernement des Etats-Unis

United States Government decided to commit such an act. It decided to invade this island and to declare that the armed forces and authorities of the lawful government of China—that is to say, of the Central People's Government of the People's Republic of China—should be denied access to it and that, if those armed forces or the representatives of Chinese authorities attempted to approach the island, all the guns of all the ships of the United States Seventh Fleet would open fire on them. Is that not an act of aggression? It is a clear and direct act of aggression, an invasion of another nation's territory, which is illegal and arbitrary and, therefore, if this question were to be labelled differently on the agenda of the Security Council, it would lose its meaning.

In the light of these facts the USSR delegation considers that the wording of this item on the agenda should remain as it appears in the provisional agenda, namely:

"Statement of the Central People's Government of the People's Republic of China concerning armed invasion of the territory of China by the Government of the United States of America and concerning violation of the Charter of the United Nations."

Sir Benegal N. RAU (India): Subject to modifications of wording, my delegation is in favour of retaining item 3 on the agenda. We need not discuss the merits of the case just now. That is a matter which we shall have to go into in due course, after the subject has been first put on the agenda for discussion.

As regards the wording of the item, my delegation considers that it should be brief and should not be capable of being misunderstood as a pronouncement upon the merits of the case. If we follow the wording of item 2, which reads: "Complaint of aggression upon the Republic of Korea", item 3 should read: "Complaint of armed invasion of Taiwan or Formosa". I therefore propose this wording. It is not quite identical with that proposed by the representative of the United States, but I hope it will be acceptable to him and to the other members of the Council.

Mr. AUSTIN (United States of America): I accept the alternative wording suggested by the representative of India.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Are there any more speakers on this question? If there are no more speakers and no objections, we shall adopt the form of words proposed by the representative of India, namely: "Complaint of armed invasion . . .". We must be quite sure whether the Indian representative wishes to say "Taiwan" or "Formosa".

Sir Benegal N. RAU (India): I would propose "Taiwan" and, within brackets, "Formosa".

The PRESIDENT (*translated from Russian*): This form of words will be quite clear. We shall take a vote on this question. Will all those in favour of including item 3 in the Security Council's agenda in the form of words suggested by the representative of India, namely,

a décidé de commettre un pareil acte, il a décidé d'envahir cette île. Il déclare que l'accès en est interdit aux forces armées et aux autorités du gouvernement légitime de la Chine, du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, et que, si les forces armées ou les représentants des autorités chinoises tentaient d'approcher cette île, les navires de guerre de la Septième Escadre des Etats-Unis ouvriraient sur eux le feu de tous les canons dont ils disposent. N'est-ce pas là un acte d'agression? C'est là un acte d'agression ouverte et directe. Il s'agit de l'invasion d'un territoire étranger, d'une invasion illégale et arbitraire; il va de soi que, si l'on donne à cette question, dans l'ordre du jour du Conseil de sécurité, une autre appellation, on en perd la signification et la substance.

A la lumière de ces faits, la délégation de l'URSS estime qu'il convient de conserver à ce point de l'ordre du jour le libellé qu'il avait dans l'ordre du jour soumis par le Président, à savoir:

"Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à une invasion armée du territoire de la Chine par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et à une violation de la Charte des Nations Unies."

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Sous réserve de certaines modifications de rédaction, ma délégation est d'avis de faire figurer le point 3 à l'ordre du jour. Nous ne sommes pas dans l'obligation d'examiner maintenant le fond de cette question. Nous aurons à l'aborder le moment venu, une fois qu'elle aura été inscrite à l'ordre du jour pour examen.

En ce qui concerne le libellé de ce point, ma délégation estime qu'il devrait être bref, et ne pouvoir être interprété comme un jugement sur le fond de l'affaire. Si nous nous conformons à la rédaction du point 2, qui est libellé: "Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée", nous devons rédiger comme suit le point 3: "Plainte pour invasion armée de Taïwan ou Formose". C'est donc ce libellé que je propose. Il n'est pas tout à fait identique à celui que le représentant des Etats-Unis a proposé, mais j'espère qu'il sera acceptable pour lui et pour les autres membres du Conseil.

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): J'accepte le libellé proposé par le représentant de l'Inde.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Quelqu'un veut-il prendre la parole sur cette question? Sinon, et s'il n'y a pas d'objections, nous adopterons la rédaction qu'a proposée le représentant de l'Inde: "Plainte pour invasion armée . . ." Encore faut-il préciser si le représentant de l'Inde veut dire: "de Taïwan" ou "de Formose"?

Sir Benegal N. RAU (Inde) (*traduit de l'anglais*): Je propose d'employer le mot "Taïwan", en mettant entre parenthèses "Formose".

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le libellé est clair. Je mets donc cette question aux voix. Les représentants qui se prononcent pour l'insertion d'un troisième point à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, sous la forme qu'a proposée le représentant de l'Inde, à savoir:

"Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)", please raise their hands.

In favour: Ecuador, France, India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, United States of America.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Will all those in favour of including this item in the form in which it appears on the provisional agenda please raise their hands.

In favour: Union of Soviet Socialist Republics.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): This item will thus be included in the agenda in the following form: "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)".

The USSR delegation preferred and supported the wording used in the provisional agenda.

Mr. TSIANG (China): The President has asked for the vote of those who support that item. He has, however, failed to ask those members who oppose it or those members who abstain. The procedure is incomplete.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): We shall proceed with the vote on the proposal of the Indian representative.

Against: China, Cuba.

Abstaining: Egypt.

The representative of Yugoslavia did not participate in the voting.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The Indian representative's proposal for the inclusion of the third item in the agenda under the heading "Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa)" has been adopted by 7 votes to 2, with one abstention.

The discussion of this question is concluded.

As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS, I wish to draw attention to document S/1722, received today, containing a telegram addressed to the Security Council by the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China on the question of the violation of the frontiers of the People's Republic of China by United States air forces and the bombing and shooting up by them of buildings, railway stations, railway carriages, peaceful populations and an aerodrome on the territory of the People's Republic of China. My delegation therefore submits a proposal for the inclusion of this matter in the agenda of the Security Council and its consideration under the following heading:

"Statement by the Central People's Government of the People's Republic of China on the violation of the frontiers of the People's Republic of China by United States air forces and the bombing and shooting up by

"Plainte pour invasion armée de Taiwan (Formose)" sont priés de lever la main.

Votent pour: Equateur, France, Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Les représentants qui veulent que cette question soit inscrite sous la forme proposée dans l'ordre du jour provisoire sont priés de lever la main.

Vote pour: l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La question est donc inscrite à l'ordre du jour sous la forme suivante: "Plainte pour invasion armée de Taiwan (Formose)".

La délégation de l'URSS soutenait et préférait le libellé qui figurait dans l'ordre du jour provisoire.

M. TSIANG (Chine) (*traduit de l'anglais*): Le Président a demandé à ceux qui sont en faveur de l'inscription de ce point à l'ordre du jour de vouloir bien lever la main. Il ne l'a pas fait à l'égard des membres qui auraient voté contre ou de ceux qui se seraient abstenus. Il n'a pas été procédé au vote de façon complète.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Nous poursuivons le vote sur la proposition du représentant de l'Inde.

Votent contre: Chine, Cuba.

S'abstient: l'Égypte.

Le représentant de la Yougoslavie ne prend pas part au vote.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La proposition du représentant de l'Inde tendant à inscrire à l'ordre du jour un troisième point libellé: "Plainte pour invasion armée de Taiwan (Formose)" a été adoptée par 7 voix contre 2, avec une abstention.

Nous en avons fini avec cette question.

En ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, je voudrais attirer l'attention sur le document S/1722 reçu aujourd'hui et contenant un télégramme adressé au Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine; ce télégramme fait état de la violation des frontières de la République populaire de Chine par les forces aériennes des États-Unis, ainsi que des bombardements et des tirs effectués par celles-ci contre des bâtiments, des gares et du matériel ferroviaire, de même que contre la population pacifique et un aérodrome se trouvant sur le territoire de la République populaire de Chine. Ma délégation propose donc d'inscrire cette question à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et de l'examiner sous le titre suivant:

"Déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine au sujet de la violation des frontières de la République populaire de Chine par les forces aériennes des États-Unis, du bombarde-

them of buildings, railway stations, people and an aerodrome."

On this question the Security Council has two documents before it: S/1722—a cablegram dated 28 August 1950 to the Secretary-General of the United Nations from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, and S/1727—a reply to that communication by the Government of the United States set out in a letter dated 29 August 1950 to the Secretary-General from Mr. Austin, representative of the United States to the United Nations.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I am bound to say that I had not seen either of the documents to which the President referred until I came into the Council chamber and I read them only about one minute ago. I suggest that we really cannot proceed in this way so precipitously. We must have time to read the documents before we can consider putting a thing on the agenda or not. As a matter of fact, this question is not even on our provisional agenda for this afternoon's meeting.

Surely the thing for the President to do is to put the item on the provisional agenda and summon the meeting tomorrow at twenty-four hours' notice, and we shall then all consider the matter, having duly reflected whether it should come on the agenda or not. No doubt it should—I shall not say no—but I have not had any time to form a view on it at all.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): According to the Secretariat, the cablegram from the Government of the People's Republic of China was received yesterday. If, however, the members of the Security Council have not seen these documents and are consequently unable to state their position on the question now, it may be advisable to postpone consideration of it and to include it in the provisional agenda of the following meeting.

If there are no objections or observations, this question will be included in the provisional agenda of the next meeting of the Security Council.

Mr. AUSTIN (United States of America): I do not quite understand. The provisional agenda is entirely in the hands of the President. The Security Council has no business making an agreement about what will be in the provisional agenda. If the remarks of the President mean that he will exercise his office and put the question on the provisional agenda, it amounts to nothing but a notice. That is fair enough. It leaves us, the Security Council, with our power to decide on the provisional agenda in the usual way.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The President of the Security Council will of course do just

ment et des tirs effectués par celles-ci contre des bâtiments, des gares, contre la population et contre un aérodrome."

Le Conseil est saisi de deux documents concernant cette question: le document S/1722, télégramme en date du 28 août 1950 adressé au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine; et le document S/1727, déclaration faite en réponse par le Gouvernement des États-Unis, laquelle figure dans une lettre en date du 29 août 1950 adressée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies par le représentant des États-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Austin.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Je suis obligé de déclarer que, avant de pénétrer dans la salle du Conseil, je n'avais vu aucun des deux documents mentionnés par le Président; en fait, je viens seulement de les lire à l'instant. A mon avis, nous ne pouvons vraiment pas procéder d'une manière aussi précipitée. Nous devons avoir le temps de lire les documents avant de pouvoir examiner s'il convient ou non d'inscrire une question à l'ordre du jour. En fait, cette question ne figure même pas à l'ordre du jour provisoire de la séance de cet après-midi.

Ce que le Président doit faire, assurément, c'est inscrire la question à l'ordre du jour provisoire et convoquer le Conseil pour demain, après par conséquent un délai de vingt-quatre heures; après y avoir dûment réfléchi, nous examinerons tous à ce moment-là si la question doit ou non figurer à l'ordre du jour. Elle le doit sans doute — je ne m'y oppose pas a priori — mais je n'ai pas eu le temps de me faire une opinion à ce sujet.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Selon les renseignements communiqués par le Secrétariat, le télégramme du Gouvernement de la République populaire de Chine est parvenu hier. Toutefois, si les membres du Conseil de sécurité n'ont pas pris connaissance de ces documents et, par suite, ne sont pas en mesure d'exposer dès maintenant leurs vues sur cette question, il est peut-être préférable d'en remettre l'examen à la prochaine séance et de l'inscrire à l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance du Conseil.

Si personne n'a d'objections ou d'observations à formuler, nous conviendrons d'inscrire cette question à l'ordre du jour provisoire de la prochaine séance du Conseil de sécurité.

M. AUSTIN (États-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je ne comprends pas très bien. La rédaction de l'ordre du jour provisoire dépend entièrement du Président. Le Conseil de sécurité n'a pas à s'entendre sur ce qui sera porté à l'ordre du jour provisoire. Si les observations du Président expriment sa décision d'exercer son autorité et d'inscrire la question à l'ordre du jour provisoire, elles équivalent en fait à un avis. C'est là une attitude équitable, qui nous laisse libres, nous autres, membres du Conseil de sécurité, de nous prononcer au sujet de l'ordre du jour provisoire selon la procédure habituelle.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Il va de soi que le Président du Conseil de sécurité procédera ainsi et

that and will submit the provisional agenda to the Security Council for approval.

The agenda of today's meeting has therefore been adopted in the following form:

1. Adoption of the agenda.
2. Complaint of aggression upon the Republic of Korea.
3. Complaint of armed invasion of Taiwan (Formosa).

This item comes under two sub-headings:

(a) Cablegram dated 24 August 1950 from the Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China addressed to the President of the Security Council (S/1715);

(b) Letter dated 25 August 1950 from the representative of the United States of America addressed to the Secretary-General concerning Formosa (S/1716).

The agenda, as amended, was adopted.

3. Draft resolution of the Union of Soviet Socialist Republics concerning item 3 of the agenda

The PRESIDENT (*translated from Russian*): Before the Council proceeds to the consideration of item 2 on the agenda, the delegation of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS has a proposal to make which it submits for the consideration of the Security Council as an exception.

In view of the fact that the consideration of item 3 on the Security Council's agenda requires the presence of the representative of the Central People's Government of the People's Republic of China, which approached the Security Council with the complaint of armed invasion of the island of Taiwan (Formosa), the USSR delegation deems it logical to propose that the Security Council should invite the representative of the People's Republic of China to participate in meetings of the Security Council during the consideration of that item.

In submitting this proposal the USSR delegation is guided by the United Nations Charter, which in Article 32 provides that the Council should invite both parties to an international conflict which might develop into a threat to international peace and security.

In submitting this proposal the USSR delegation is also guided by the previous experience and practice of the Security Council which, in considering disputes and conflicts likely to prove a threat to international peace and security, has invited the representatives of both sides. That was the case in the consideration of the Indonesian question, the Palestine question, the Kashmir question and others.

In view of the foregoing, the USSR delegation proposes that the Security Council should take such a decision immediately, taking into account the fact that some time—three or four days at least, and perhaps even five—will be required to enable the representative of the Central People's Government of the People's Re-

qu'il présentera l'ordre du jour provisoire au Conseil de sécurité, pour adoption.

Ainsi donc, l'ordre du jour de la présente séance est adopté sous la forme suivante:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée.
3. Plainte pour invasion armée de Taïwan (Formose).

Cette dernière question comporte deux subdivisions:

a) Télégramme, en date du 24 août 1950, adressé au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine (S/1715);

b) Lettre, en date du 25 août 1950, adressée au Secrétaire général par le représentant des Etats-Unis auprès de l'Organisation des Nations Unies et relative à Formose (S/1716).

L'ordre du jour, ainsi modifié, est adopté.

3. Projet de résolution de l'Union des Républiques socialistes soviétiques relatif au point 3 de l'ordre du jour

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Avant que le Conseil ne passe à l'examen du point 2 de l'ordre du jour, la délégation de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES désire formuler une proposition que, à titre exceptionnel, elle soumette à l'examen du Conseil.

Etant donné que l'examen du point 3 de l'ordre du jour du Conseil exigera la présence d'un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, Gouvernement qui a adressé au Conseil la plainte pour invasion armée de l'île de Taïwan (Formose), la délégation de l'URSS croit bon de proposer au Conseil de convier à ses séances, lors de l'examen de cette question, le représentant de la République populaire de Chine.

La délégation de l'URSS suit en l'occurrence les dispositions de la Charte des Nations Unies, dont l'Article 32 prévoit que seront conviées les deux parties à un différend pouvant conduire à un conflit qui menacerait la paix et la sécurité.

En faisant cette proposition, la délégation de l'URSS se fonde également sur l'expérience antérieure, sur la pratique suivie et sur les précédents établis au cours des travaux du Conseil: lorsque le Conseil de sécurité a eu à examiner des questions litigieuses, des questions ayant trait à des différends susceptibles de mettre en danger la paix et la sécurité, il a convié à ses séances les représentants des deux parties. Il en fut ainsi lors de l'examen de la question d'Indonésie, de la question de Palestine, de celle du Cachemire et d'autres questions.

Pour ces raisons, la délégation de l'URSS propose au Conseil de sécurité de prendre immédiatement cette décision, à titre extraordinaire, en tenant compte du fait que, pour permettre au représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine de se rendre à Lake Success et de prendre part

public of China to reach Lake Success to participate in the consideration of the item on the complaint of armed invasion of Taiwan. That being so, it would be desirable to adopt a decision on this question now rather than postpone it to a future time, thus complicating the consideration of this item.

In the light of all the above considerations, the USSR delegation is submitting the following draft resolution [S/1732]:

"The Security Council,

"In connexion with the statement of the Central People's Government of the People's Republic of China regarding armed invasion of the island of Taiwan (Formosa),

"Decides to invite a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China to attend meetings of the Security Council."

Mr. AUSTIN (United States): Without considering at all the merits of the subject, the United States could not join in an agreement for exceptional treatment of this item; certainly it ought not to agree to the premature treatment of the item, and this appears to us to be premature. The regular order of business has been obstructed for almost thirty days. The first item on the regular order of business is "Complaint of aggression upon the Republic of Korea", and also the invitation to the representative of the Republic of Korea to take a place at the Security Council table. The business which ought to be transacted immediately is the invitation to the representative of the Republic of Korea. No other business is in order.

That is our position. We are not indicating in the least degree what our choice would be with regard to the consideration of the subject at its proper time.

The PRESIDENT (translated from Russian): I shall reply to the representative of the United States in my capacity as President.

In submitting its proposal, the USSR delegation made the express reservation that it was doing so as an exception, and with no intention of violating the rules of procedure of which the representative of the United States was speaking.

The submission of this proposal by way of exception does not of course affect the discussion of the Korean question. The Korean question will be discussed first, for it is the first item on our agenda. It was only in virtue of the considerations expressed by the USSR delegation, and particularly the distance between Lake Success and Peking, whence the representative of the Central People's Government of the People's Republic of China would have to travel, that the delegation of the Soviet Union submitted this proposal by way of exception. In addition, the USSR delegation also took account of the fact that it is Security Council practice, and strictly in accordance with the Charter, that the representatives of both sides should be present and be heard at meetings of the Security Council when an international dispute is being considered. It would be incorrect to violate that principle in this question as it is being violated in the Korean question.

aux débats sur la plainte pour invasion armée de Taiwan, il faudra lui accorder quelques jours, trois ou quatre au moins, et peut-être cinq. Il serait donc souhaitable de prendre dès à présent une décision à ce sujet, sans remettre cette question à une séance ultérieure, ce qui compliquerait l'examen du problème.

Tenant compte de tous ces faits, la délégation de l'URSS présente le projet de résolution suivant [S/1732]:

"Le Conseil de sécurité,

"Comme suite à la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à l'invasion armée de l'île de Taiwan (Formose),

"Décide d'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances du Conseil de sécurité."

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais): Sans vouloir entrer dans le fond du sujet, les Etats-Unis ne pourraient accepter que cette question fasse l'objet d'un traitement exceptionnel; ils ne peuvent accepter, en effet, que l'on examine la question prématurément; or, il nous semble qu'il serait prématuré d'agir ainsi. Le déroulement régulier des travaux du Conseil a été paralysé depuis près de trente jours. La première question à considérer est normalement celle de la "plainte faisant état d'une agression contre la République de Corée", ainsi que l'invitation à adresser au représentant de la République de Corée pour qu'il prenne place à la table du Conseil de sécurité. La question à régler immédiatement est celle de l'invitation à adresser au représentant de la République de Corée. L'examen de toute autre question serait irrégulier.

Telle est notre position. En l'exposant, nous n'indiquons nullement quelle sera notre attitude lorsque la question viendra à être examinée au moment opportun.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Je réponds au représentant des Etats-Unis en ma qualité de Président.

En présentant cette proposition, la délégation de l'URSS a prévenu qu'elle la faisait à titre exceptionnel, sans avoir le moins du monde l'intention de violer le règlement intérieur dont parlait le représentant des Etats-Unis.

Il va de soi que le fait de soulever cette question, à titre exceptionnel, n'aura aucun effet sur l'examen de la question de Corée. Cette dernière sera examinée en premier lieu, elle constitue d'ailleurs le premier point de l'ordre du jour. C'est seulement pour les motifs exposés par la délégation de l'Union soviétique et, en particulier, pour tenir compte de la grande distance qui sépare Lake Success de Pékin, où se trouve actuellement le représentant du Gouvernement central de la République populaire de Chine, que la délégation de l'URSS a présenté cette proposition qui doit constituer une exception. La délégation de l'URSS a également tenu compte du fait que, dans la pratique du Conseil de sécurité, et d'une façon rigoureusement conforme à la Charte, les deux parties doivent assister aux séances du Conseil de sécurité et y être entendues. En l'occurrence, il serait injuste d'enfreindre ce principe, comme on l'a fait lors de l'examen de la question de Corée.

The President of the Security Council therefore considers it possible to make such an exception and to put this small matter to the vote by way of exception, and to put it to the vote immediately, before the end of our meeting, for we shall hardly be able to discuss the substance of the Korean question today in view of the lateness of the hour.

Mr. TSIANG (China): It is obvious that the Security Council is faced with another manoeuvre. The representative of the Soviet Union, on assuming the presidency at the beginning of the month, tried to achieve his objective by rendering an arbitrary ruling. The Security Council overruled him. By putting this item on the agenda now, he is trying, through a manoeuvre, to achieve his objective in a way which he failed to do on 1 August. There is no basis for such a proposal as he has made. Regardless of when that proposal comes to a vote, I shall vote against it.

The PRESIDENT (translated from Russian): Since there has been a challenge of the President's ruling that the USSR proposal, submitted as an exception, should be put to the vote, the President must submit his ruling to the judgment of the Security Council.

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour of overruling the President's decision: China, Cuba, Ecuador, Norway, United States of America.

Against overruling the President's decision: Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Abstaining: Egypt, France, India, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The results of the vote was 5 in favour, 2 against and 4 abstentions. The President's ruling was upheld, the challenge having failed to secure the affirmative votes of seven members.

The PRESIDENT (translated from Russian): Since the ruling stands, I shall put the proposal of the USSR delegation to the vote.

I shall repeat the text:

"The Security Council,

"In connexion with the statement of the Central People's Government of the People's Republic of China regarding armed invasion of the island of Taiwan (Formosa),

"Decides to invite a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China to attend meetings of the Security Council."

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): I think I must point out that it is material, for any vote on this point, to be quite certain as to the wording. As I understand it, the President's formula is the following: "The Security Council decides to invite to meetings of the Security Council a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China." But surely it should read: "decides to invite meetings of the Security Council when the above-

Aussi le Président du Conseil de sécurité estime-t-il que l'on peut faire cette exception et mettre cette question de peu de conséquence aux voix, à titre exceptionnel — je souligne ces mots — dès maintenant, avant la fin de cette séance, étant donné qu'il est tard et que nous n'aurons guère le temps d'aborder aujourd'hui la discussion de la question de Corée quant au fond.

M. TSIANG (Chine) (traduit de l'anglais): Il est manifeste que le Conseil de sécurité se trouve en présence d'une autre manoeuvre. Le représentant de l'URSS, en assumant la présidence au début du mois, a cherché à atteindre son objectif en prenant une décision arbitraire. Le Conseil de sécurité a annulé cette décision. En inscrivant maintenant cette question à l'ordre du jour, le représentant de l'URSS s'efforce, par une manoeuvre, d'atteindre l'objectif qu'il n'a pas réussi à atteindre le 1^{er} août. Rien ne justifie une proposition comme celle qu'il a faite. Quel que soit le moment où cette proposition sera mise aux voix, je me prononcerai contre son adoption.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Etant donné que la décision présidentielle tendant à mettre aux voix, à titre exceptionnel, la proposition de l'URSS est contestée, le Président doit soumettre sa décision au Conseil de sécurité, qui jugera.

Il est procédé au vote à main levée.

Se prononcent pour l'annulation de la décision du Président: Chine, Cuba, Equateur, Norvège, Etats-Unis d'Amérique.

Se prononcent contre l'annulation de la décision du Président: Union des Républiques socialistes soviétiques, Yougoslavie.

S'abstiennent: Egypte, France, Inde, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Il y a 5 voix pour l'annulation de la décision du Président, 2 voix contre et 4 abstentions. Moins de sept membres s'étant prononcés pour l'annulation de la décision du Président, cette décision est maintenue.

Le PRÉSIDENT (traduit du russe): Puisque la décision présidentielle est maintenue, je mets aux voix la proposition de la délégation de l'URSS.

J'en répète le texte:

"Le Conseil de sécurité,

"Comme suite à la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à l'invasion armée de l'île de Taïwan (Formose),

"Décide d'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances du Conseil de sécurité."

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais): Je crois devoir souligner combien, dans un vote sur une telle question, il importe que chacun sache exactement quel est le texte mis aux voix. Je crois comprendre que la formule du Président est la suivante: "Le Conseil de sécurité... décide d'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances du Conseil de sécurité." En fait, je crois qu'il faudrait dire:

mentioned matter is under discussion"—that is what is meant—"a representative of the Government concerned". If that is what is meant, then it ought to be made quite clear; otherwise, we are in fact inviting the representative of the Central People's Government to all our meetings. This is not I think what is desired.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The opening part of this resolution reads: "In connexion with the statement of the Central People's Government of the People's Republic of China regarding armed invasion of the island of Taiwan". Obviously the reference is to this statement and its consideration, a question on which the Security Council has already taken a decision. It is in this connexion that the proposal is made that representatives of the Central People's Government of the People's Republic of China should be invited to attend meetings of the Security Council.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): If that statement of the President is on record as representing the general intention, I am sure that all is well; but I continue to maintain that in English, at any rate, there is a legal loophole. It does not matter very much, but it could suitably be revised, in my view. However, if it is the intention and point of view of my colleagues that the representative of the People's Republic of China should be invited only when this alleged aggression on Taiwan is under consideration, that is all right with me.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): If one looks for tricks in every word one can find any number of them; but what is the United Kingdom representative's actual proposal?

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): My concrete proposal would be, if the USSR representative would like to have it as an amendment to his draft resolution, to amend that text after the word "decides", as follows: "to invite to meetings of the Security Council, when the above-mentioned matter is under discussion, a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China".

In other words, my proposal is to insert the words "when the above-mentioned matter is under discussion" after the words "Security Council".

Mr. AUSTIN (United States of America): I do not think that we ought to take this vote without carefully considering all of the effects that may possibly flow from it. I shall vote against it, without undertaking to convince anybody at this table of the real, fundamental issues here that would normally be given consideration in a vote of this kind. However, I speak at this moment for the purpose of asking the members of the Security Council if they do not think that we ought to pause and consider before we accept a proposition of this kind which we have been fighting for twenty-nine days. Is this not ridiculous of us? Here we have been trying to get the will of the Security Council put into effect by calling the representative of the Republic of Korea to the table as

"... décide d'inviter un représentant du Gouvernement... à assister aux séances du Conseil de sécurité lors de l'examen de cette question." Si c'est bien ce que l'on veut dire, qu'on l'explique clairement; sinon, ce que nous ferions, c'est inviter le représentant du Gouvernement central du peuple à participer à toutes nos séances. Je ne crois pas que ce soit là le but que l'on se propose.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Au début de ce projet de résolution il est dit: "Comme suite à la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à l'invasion armée de l'île de Taiwan". Il est évident qu'il s'agit de cette déclaration et de son examen, et le Conseil de sécurité a déjà pris une décision à ce sujet. C'est à ce propos encore qu'est présentée la proposition tendant à convier des représentants du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine aux séances du Conseil de sécurité.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Si la déclaration que vient de faire le Président est consignée au compte rendu comme représentant les intentions du Conseil, tout est parfait, mais je persiste à penser que le texte anglais tout au moins contient, au point de vue juridique, une possibilité d'échappatoire. Elle n'est pas d'une très grande importance, mais je crois qu'il conviendrait de revoir le texte. Toutefois, si l'intention de mes collègues est seulement d'inviter le représentant de la République populaire de Chine à prendre part aux débats du Conseil lorsque celui-ci examinera la question de la prétendue agression contre Taïwan, je n'y vois pour ma part aucun inconvénient.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Si l'on cherche des pièges sous chaque mot, on peut en trouver beaucoup. Mais que propose en fait le représentant du Royaume-Uni?

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): Ma proposition, si le Président désire que je la présente sous forme d'amendement à son texte, consisterait à modifier le projet de résolution du Président, après le mot "décide", de façon à dire: "d'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances du Conseil de sécurité, lors de l'examen de cette question".

En d'autres termes, ma proposition vise à insérer les mots "lors de l'examen de la question mentionnée ci-dessus", après les mots "le Conseil de sécurité".

M. AUSTIN (Etats-Unis d'Amérique) (*traduit de l'anglais*): Je pense que nous ne devrions pas procéder au vote sur cette question avant d'avoir soigneusement étudié tous les effets qui pourraient en résulter. Je voterai contre, pour ma part, et n'entreprendrai pas de convaincre qui que ce soit de mes collègues que la question soulève des problèmes réels et fondamentaux qui, normalement, seraient étudiés lors d'un vote de ce genre. Si j'interviens, c'est pour demander aux membres du Conseil de sécurité s'ils ne pensent pas que nous devrions réfléchir un instant avant d'adopter une proposition de ce genre, proposition que nous combattons depuis vingt-neuf jours. N'est-ce pas ridicule de notre part? Nous avons essayé de faire exécuter la volonté du

a matter of routine procedure and according to a resolution which we adopted approximately a month ago. We have been frustrated all the time by the representative of the Soviet Union acting as President, in one capacity or the other, when he had on the hat of the President or when he had on the hat of the representative of the USSR. He has frustrated the members of this Council, all the time attempting to get over just this point: that there shall be seated here a representative of North Korea and a representative of communist China. That is the point. Are we going to submit to this now under this kind of procedure? The members should pause and think about it.

How will this affect the efforts of the Security Council to do something substantive towards peace and towards the performance of the function of the United Nations, that of peace-making, if they can be diverted and twisted in this matter? I think that in time we shall be able to discuss the question of whether there shall be heard, before a commission or committee or some body representing the Security Council, a communist who claims to represent the government of China. That may come up at some future time, but it is entirely premature to take this action now. There is nothing in this situation that calls upon us to adopt this draft resolution now. Therefore I do trust that other members will take the same view in this matter that causes me to oppose this draft resolution now.

As I said before, I reserve the right to state my position upon the merits of this question later, without being precluded therefrom by what I have said now and by my vote now. I say, as I said in the first instance, that it is wrong to present this to us at this moment.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): The question is settled. The President's decision has not been overruled, and it is impossible not to express astonishment at the statement of the representative of the United States, who is attempting, at a time when we have already proceeded to the vote, and thus in evident violation of the rules of procedure, to intrude with his statement merely for the purpose of exerting a certain pressure on some members of the Security Council during the vote. That is a flagrant violation of the rules of procedure.

The Security Council is not concerned with the political views of any particular member of the Security Council or of the representative of any particular Government, or with the political ideology of any particular Government. As the main organ of the United Nations, whose function is to maintain international peace and security, the Security Council is obliged, in accordance with the Charter, to consider international conflicts that may threaten peace and security. We are all well aware of this, and so is the representative of the United States. What, I repeat, have the political views of any particular Government to do with our business here? No one is concerned with them. And the Security Council cannot be guided by the principle of the party allegiance of one representative or another—whether he is a communist or an anarchist, a socialist or a democrat, a republican or a member of no party. If the Security Council begins to act like this, it will cease to be the Security

Conseil de sécurité en invitant à siéger à la table du Conseil le représentant de la République de Corée; il s'agissait d'une simple question de procédure normale, et nous agissions conformément à une résolution que nous avons adoptée il y a plus d'un mois. Nous en avons constamment été empêchés par le représentant de l'URSS, dans l'une ou l'autre de ses deux qualités, tantôt en tant que Président, tantôt en tant que représentant de l'Union soviétique. Il a empêché les membres du Conseil d'agir, s'efforçant constamment de nous faire accepter de voir siéger ici un représentant de la Corée du Nord et un représentant de la Chine communiste. C'est là le problème. Allons-nous céder maintenant dans de telles circonstances? Les membres du Conseil doivent y réfléchir.

De quelle manière cela influera-t-il sur les efforts du Conseil de sécurité en vue d'une action concrète pour la paix et l'exercice des fonctions pacificatrices des Nations Unies, si ces efforts peuvent être ainsi détournés de leur but et déformés? Je pense que nous aurons en temps opportun la possibilité de discuter la question de savoir si une commission ou un comité ou un autre organe représentant le Conseil de sécurité entendra un communiste prétendant représenter le gouvernement de la Chine. La question peut être abordée plus tard; mais, à l'heure actuelle, il serait tout à fait prématuré de prendre cette mesure. Rien dans la situation n'exige que nous adoptions ce projet de résolution immédiatement. J'espère donc que d'autres membres du Conseil adopteront, dans cette affaire, le point de vue qui est le mien et qui fait que je m'oppose à l'adoption dès maintenant de ce projet de résolution.

Comme je l'ai déjà dit, je me réserve le droit de me prononcer plus tard sur le fond de cette question, sans être lié par ce que je viens de déclarer, ni par la façon dont je vais voter. Je répète ce que j'ai dit au début: il n'est pas juste de nous demander une telle acceptation en ce moment.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La question est tranchée. La décision présidentielle n'est pas renversée; à ce propos, on ne peut manquer de s'étonner de la déclaration du représentant des Etats-Unis qui tente, alors que nous sommes déjà passés au vote — c'est-à-dire en violation flagrante du règlement intérieur — d'intervenir par une déclaration qui n'a d'autre but que d'exercer, au cours du vote, une pression sur certains membres du Conseil de sécurité. Ceci constitue une violation grossière du règlement intérieur.

Le Conseil de sécurité ne s'intéresse pas aux opinions politiques de tel ou tel membre du Conseil de sécurité ni à celles des représentants de tel ou tel Etat, ni enfin à l'idéologie politique de tel ou tel gouvernement. Le Conseil de sécurité, principal organe des Nations Unies chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est tenu, en vertu de la Charte, d'examiner les conflits internationaux de nature à menacer la paix et la sécurité. Ce fait n'est ignoré de personne, pas même du représentant des Etats-Unis. Dès lors, je le répète, que viennent faire ici les opinions politiques de tel ou tel gouvernement? Elles n'intéressent personne. Le Conseil de sécurité ne peut adopter pour critère l'allégeance de tel ou tel représentant à un parti, qu'il soit communiste ou anarchiste, socialiste ou démocrate, républicain ou sans-parti. Si le Conseil de sécurité s'engageait dans cette voie, il cesserait d'être le Conseil de sécurité. Le raisonnement de la délégation

Council. The United States delegation's argument, based on political and party views, is therefore worthless.

Nor has the Korean question any bearing on this one. The Korean question is discussed separately and so is the question of the United States armed invasion of Taiwan.

It should be noted that the United States delegation is adopting a curious position. In the Korean question, it accuses North Korea of being an "aggressor" and on the strength of that announces that the aggressor must not be admitted to the Security Council; only the "victim of aggression", which the United States representative considers to be South Korea, must be admitted to the Security Council. Now the representative of the United States makes a complete *volte-face*. He says that the victim of aggression, that is, the People's Republic of China, must not be invited, although that would not prejudice the issue, while the aggressor, the United States, is already seated at the Security Council's table. For the representative of the United States is the representative of the aggressor whose troops have invaded the territory of China. However, sitting at this table as the representative of the aggressor, he objects to an invitation being extended to the representative of the victim of aggression.

In the USSR delegation's view such a position is untenable.

In accordance with the decision we have adopted, let us proceed to the vote.

The delegation of the Soviet Union has no objection to the addition proposed by the representative of the United Kingdom, consisting in the insertion of the words "when this question is under discussion" after the words "Security Council".

Thus the sentence will read: "to invite a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China to attend meetings of the Security Council when this question is under discussion."

Mr. QUEVEDO (Ecuador) (*translated from Spanish*): I am obliged, by the way in which this discussion has developed, to explain my vote as briefly as possible.

I have already explained my Government's position with regard to the government of China. My Government still maintains diplomatic relations with the Nationalist Government of China and we therefore believe that China is represented in this Council. Nevertheless, it is common knowledge that around the island of Formosa, or rather in connexion with the island of Formosa, there is a situation which might lead to international friction under the terms of Article 34 of the Charter and that, under the terms of Article 39 of the Charter, there is a threat to the peace. That is why a few moments ago I voted in favour of the inclusion of the complaint of aggression against Taiwan (Formosa) in the agenda, without, however, intending to prejudge the merits of the case. The fact that the sub-paragraphs of this item refer to the People's Government of China, and that my delegation has accepted the inclusion of this item, does not imply that my Government accepts the so-called people's government as the government of China. It is, however, obvious that when there is an international situation which may lead to a breach of the

des Etats-Unis qui part de considérations politiques et de partis n'est donc pas valable.

De même, la question de Corée n'a aucun rapport avec la question qui nous occupe. La question de Corée et la question de l'invasion armée de Taiwan par les Etats-Unis font chacune l'objet d'un examen distinct.

D'ailleurs, la position prise par la délégation des Etats-Unis est étrange. Dans la question de Corée, la délégation des Etats-Unis a accusé la Corée du Nord d'être "l'agresseur" et, se fondant sur ce fait, elle a déclaré qu'on ne saurait admettre "l'agresseur" aux séances du Conseil de sécurité, mais que seul le représentant de la "victime de l'agression" devait être convié au Conseil, cette qualité étant attribuée à la Corée du Sud par le représentant des Etats-Unis. Et voilà que le représentant des Etats-Unis fait maintenant une volte-face complète. Non, nous dit-il, on ne peut, même si, ce faisant, on ne préjuge pas la question, convier aux séances du Conseil la victime de l'agression, c'est-à-dire la République populaire de Chine, alors que l'agresseur lui-même, autrement dit les Etats-Unis, est déjà assis à la table du Conseil de sécurité. En effet, c'est le représentant des Etats-Unis qui représente l'agresseur dont les troupes ont envahi le territoire de la Chine. Mais, siégeant à notre table en qualité de représentant de l'agresseur, il refuse de convier à nos séances le représentant de la victime de l'agression.

La délégation de l'URSS estime qu'une telle position est insoutenable.

Conformément à la décision que nous avons prise, nous allons passer au vote.

La délégation de l'URSS ne s'oppose pas à l'addition que propose le représentant du Royaume-Uni, à savoir les mots "lors de l'examen de cette question" qui figureront après les mots "aux séances du Conseil de sécurité".

De cette façon la dernière phrase se lirait ainsi: "D'inviter à ses séances, lors de l'examen de cette question, le représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine".

M. QUEVEDO (Equateur) (*traduit de l'espagnol*): La manière dont le débat s'est déroulé m'oblige à tenter d'expliquer le plus brièvement possible la façon dont je vais voter.

J'ai déjà exposé la position de mon Gouvernement à l'égard du Gouvernement chinois. Mon Gouvernement continue d'entretenir des relations diplomatiques avec le Gouvernement nationaliste de la Chine et considère donc que la Chine est déjà effectivement représentée au Conseil. Il n'en reste pas moins, comme chacun sait, qu'il existe autour de l'île de Formose — ou, à proprement parler, au sujet de l'île de Formose — une situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations, aux termes de l'Article 34 de la Charte, et qui constitue une menace contre la paix, aux termes de l'Article 39 de la Charte des Nations Unies. J'ai, il y a quelques instants, voté en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la plainte pour agression contre Formose (Taiwan) sans pour cela préjuger le fond de l'affaire. Le fait que les alinéas de ce point mentionnent le Gouvernement central du peuple de la Chine et que ma délégation ait accepté l'inscription de ce point ne signifie nullement que mon Gouvernement ait accepté de considérer ce Gouvernement dit du peuple comme le gouvernement de la Chine. Il est toutefois évident que,

peace, the Security Council cannot fail to investigate it. That is why I voted in favour of the proposal submitted by the representative of India.

I am not at this stage in a position to express an opinion on the merits of the case from the legal point of view. I shall have to request instructions from my Government with regard to its attitude towards the legal background of the problem of Formosa, the treaty of 1895 and the Cairo Declaration (I have not found anything relevant in the Potsdam Declaration which was mentioned by the President). I think, however, that it would be useful for the Council, when considering this question, to be able also to take into account another interesting factor: what do the more than 6 million inhabitants of Formosa think about it all?

Thus I think that we did well to accept the inclusion of the consideration of this complaint with regard to Formosa in the agenda. But to admit to the Council, as the representatives of the Chinese government, the representatives of a government which my own does not recognize, is a very different matter; I shall therefore have to vote against it.

For the same reason, I cannot accept the argument based on Article 32 of the Charter. To do so, it would be necessary for us first to recognize that the government at Peiping is the legitimate Chinese government, a thing which my Government has not done up to the present time. Nevertheless, in voting against it, as I shall, I am not prejudging the final position which my delegation may take if, when the consideration of the matter is undertaken, it is thought necessary that the greatest possible amount of information shall be taken into account, nor am I making any definite statement with regard to the applicability or not of rule 39 of the rules of procedure of the Security Council.

The purpose of this brief explanation is, therefore, to show that there is consistency and logic in the vote of the Ecuadorean delegation in favour of the inclusion of the question on Formosa in the agenda and the vote which the Ecuadorean delegation will cast against discussing or voting at this time on the invitation to other persons to attend these meetings of the Council.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): I call on the representative of the United Kingdom on the question of the voting procedure.

Sir Gladwyn JEBB (United Kingdom): The position of my delegation on the substance of this question is entirely clear. We are in favour of a representative of the Central People's Government being present when the complaint of armed invasion of the island of Formosa is under discussion in the Security Council. I hope, therefore, that there will be no doubt as to our fundamental attitude.

But on the particular issue which is now before us, namely, that exceptional treatment should be accorded to the representative of the Central People's Government, we shall abstain on the vote for the reason that we think it is by no means necessarily right that we should oblige the President to the extent suggested when he, for a whole month, has excluded the representative of the Republic of Korea from the Security Council. In our view, the proper course, in any case, is to wait until we know exactly when the question, which is now item 3 on the agenda, will come up for discussion

s'il existe une situation internationale qui puisse porter atteinte à la paix, le Conseil de sécurité ne peut refuser de faire une enquête. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de la proposition du représentant de l'Inde.

Je ne pourrais me prononcer dès à présent sur les aspects juridiques de la question; j'aurai à solliciter de mon Gouvernement des instructions sur sa façon d'interpréter les antécédents juridiques du problème de Formose, le Traité de 1895 et la Déclaration du Caire (Je n'ai rien trouvé dans la Déclaration de Potsdam mentionnée par le Président). Mais il m'a paru que le Conseil aurait peut-être intérêt, en étudiant cette situation, à tenir compte de l'élément suivant: que pensent de tout cela les quelque six millions d'habitants de Formose?

C'est pourquoi je pense que nous avons bien fait d'accepter l'inscription à l'ordre du jour de l'enquête sur la plainte au sujet de Formose. Mais, de là à accepter la présence au Conseil, comme représentants du Gouvernement chinois, des représentants d'un gouvernement que le mien n'a pas reconnu, il y a une marge, et c'est pourquoi je voterai contre cette proposition.

Pour la même raison, je ne saurais considérer comme valable l'argument que l'on prétend fonder sur l'Article 32 de la Charte. Pour le considérer comme tel, il faudrait en effet que mon Gouvernement reconnaisse le Gouvernement de Peiping comme le gouvernement légitime de la Chine, ce qu'il n'a pas fait jusqu'ici. Toutefois, en votant contre la proposition, je n'entends pas préjuger la position définitive de ma délégation, si, lorsqu'on entreprendra l'enquête en question, il s'avère nécessaire de recueillir toutes les informations possibles. Je n'entends pas me prononcer non plus sur le fait de savoir si l'article 39 du règlement intérieur du Conseil de sécurité est applicable ou non.

Cette brève explication n'a pour objet que de montrer que, en votant comme elle l'a fait en faveur de l'inscription à l'ordre du jour de la question de Formose, et en votant ensuite contre la discussion et la mise aux voix de la question de l'invitation à adresser, à la présente séance du Conseil, à une autre partie, la délégation de l'Equateur agit avec cohérence et logique.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): La parole est au représentant du Royaume-Uni sur la procédure du vote.

Sir Gladwyn JEBB (Royaume-Uni) (*traduit de l'anglais*): La position de ma délégation sur le fond de cette question est parfaitement nette. Nous estimons qu'un représentant de la République populaire de Chine doit être présent lorsque le Conseil de sécurité examinera la plainte pour invasion armée de l'île de Formose. Je pense donc que l'attitude de principe de ma délégation dans cette question ne suscitera aucun doute.

Mais, en ce qui concerne le point particulier dont nous sommes saisis, à savoir qu'un traitement exceptionnel doit être accordé au représentant de la République populaire de Chine, nous nous abstenons lors du vote. Nous estimons en effet qu'il n'y a pas forcément lieu de donner satisfaction au Président dans toute la mesure où l'on nous le demande, alors qu'il s'est opposé lui-même pendant tout un mois à ce que le représentant de la République de Corée prenne part aux débats du Conseil de sécurité. A notre avis, il conviendrait en tout cas d'attendre que nous sachions

and then take a vote as regards the representation of the Central People's Government.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): These are two entirely separate questions.

Mr. CHAUVEL (France) (*translated from French*): The French delegation did not oppose the taking of a vote on the matter raised by the delegation of the Soviet Union.

It will also abstain from voting.

The USSR proposal was exceptional. The position in which the Council has been placed for a month through the action of the USSR delegation in connexion with a similar case is also exceptional.

The fact that the French delegation has thus abstained twice is the consequence of these two aspects of the question. It does not in any way prejudice the vote which the French delegation will cast when the same question is raised again but in usual and normal circumstances.

Mr. SUNDE (Norway): I should like to hear the text.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): It reads:

"The Security Council,

"In connexion with the statement of the Central People's Government of the People's Republic of China regarding armed invasion of the island of Taiwan (Formosa),

"Decides to invite a representative of the Central People's Government of the People's Republic of China to attend meetings of the Security Council when this question is under discussion."

A vote was taken by show of hands, as follows:

In favour: India, Norway, Union of Soviet Socialist Republics, Yugoslavia.

Against: China, Cuba, Ecuador, United States of America.

Abstaining: Egypt, France, United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland.

The proposal was rejected by 4 votes to 4, with 3 abstentions.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): As representative of the UNION OF SOVIET SOCIALIST REPUBLICS I announce that my delegation reserves the right to introduce this proposal during the consideration of the substance of the item, the armed invasion of the island of Taiwan, which is included in the agenda of the Security Council.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypt): I take it that the mention by some representatives in the Security Council—and in one of the documents annexed to our agenda today—of "the Central People's Government of the People's Republic of China" leaves entirely intact the question of the recognition of that so-called government

exactement à quel moment la question qui fait actuellement l'objet du point 3 de l'ordre du jour sera examinée par le Conseil; nous pourrions alors voter sur la question de la représentation de la République populaire de Chine.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Les deux questions n'ont aucun rapport.

M. CHAUVEL (France): La délégation française ne s'est pas opposée à ce que la question évoquée par la délégation de l'Union soviétique soit mise aux voix.

Elle s'abstiendra également dans le vote.

La proposition de l'URSS était exceptionnelle. La position dans laquelle se trouve le Conseil depuis un mois, du fait de la délégation de l'URSS, à propos d'un cas analogue, est également exceptionnelle.

Cette double abstention de la délégation française tient compte de ces deux éléments de la question. Elle ne préjuge aucunement ce que sera le vote de la délégation française lorsque la même question se retrouvera posée dans des conditions cette fois habituelles et normales.

M. SUNDE (Norvège) (*traduit de l'anglais*): Je voudrais qu'il soit donné lecture du texte.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Le texte est ainsi conçu:

"Le Conseil de sécurité,

"Comme suite à la déclaration du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine relative à l'invasion armée de l'île de Taïwan (Formose),

"Décide d'inviter un représentant du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à assister aux séances du Conseil de sécurité lors de l'examen de cette question."

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour: Inde, Norvège, Union des Républiques socialistes soviétiques.

Votent contre: Chine, Cuba, Equateur, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Egypte, France, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Par 4 voix contre 4, avec 3 abstentions, la proposition est rejetée.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): En ma qualité de représentant de l'UNION DES RÉPUBLIQUES SOCIALISTES SOVIÉTIQUES, j'annonce que ma délégation se réserve le droit de présenter cette proposition au cours de l'examen, quant au fond, de la question relative à l'invasion armée de l'île de Taïwan, question qui a été inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité.

Mahmoud FAWZI Bey (Egypte) (*traduit de l'anglais*): Il va sans dire que la référence faite par certains représentants au Conseil de sécurité — ainsi que dans l'un des documents se rapportant à notre ordre du jour d'aujourd'hui — au "Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine" ne préjuge

by the Government of Egypt or, for that matter, its recognition by any other Government which takes the same attitude. I want to go on record accordingly.

The PRESIDENT (*translated from Russian*): In view of the lateness of the hour, we shall, if the members of the Security Council have no objections, adjourn the meeting.

The next meeting will be on Thursday, 31 August, at 3 p.m.

The meeting rose at 6.30 p.m.

d'aucune façon la question de la reconnaissance de ce prétendu gouvernement par le Gouvernement de l'Egypte ou par tout autre gouvernement adoptant la même attitude que le mien. Je tiens à ce que ma déclaration soit enregistrée.

Le PRÉSIDENT (*traduit du russe*): Etant donné l'heure tardive, nous devrions lever la présente séance, si les membres du Conseil n'y voient pas d'objection.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 31 août, à 15 heures.

La séance est levée à 18 h. 30.